

Entrevue avec le Ministre du travail

## **Absence volontaire de la direction de Saint-Paul relève d'une forte attitude d'irrespect et de mépris envers le personnel !**

*Luxembourg, le 6 octobre septembre 2020* – Les négociations pour le plan social du groupe Saint-Paul se trouvant dans une impasse, une délégation du LCGB a rencontré le Ministre du travail, Dan KERSCH, en date du 5 octobre 2020 afin d'analyser et discuter toutes les mesures possibles pour garantir la sauvegarde des existences des salariés concernés.

Bien que sur initiative du LCGB, cette entrevue aurait dû avoir lieu à trois, la direction n'avait même pas jugé nécessaire de participer à un tel échange ainsi relevant d'une forte attitude d'irrespect et de mépris envers son personnel.

Comme il n'y avait à ce point pas d'accord entre parties quant aux conditions pour les départs volontaires, l'indemnité de départ extralégale et quant à l'indemnité de formation, le LCGB a caractérisé l'entrevue avec le Ministre pourtant vitale pour pouvoir avancer dans les négociations pour le plan social. Pour le LCGB, il est primordial qu'à l'issue du plan social aucun salarié ne se retrouve en chômage. Ainsi, le LCGB salue que la réunion avec le Ministre du Travail était constructive et positive comme le Ministre a en outre proposé de proroger le délai de négociations pour trouver une solution dans l'intérêt des salariés. De plus, le Ministre a souligné sa volonté de faire recours à un plan de maintien dans l'emploi, et contactera la direction générale à cette fin.

Malgré toutes ces initiatives et un appui essentiel du Ministre de Travail, le LCGB déplore fortement que la direction de Saint-Paul maintienne son attitude méprisant envers les salariés. Le constat de l'échec de négociations de hier soir de la part de la direction et synonyme d'une forte non-volonté de sauvegarder les emplois et les existences des salariés.

**Contact :** Céline CONTER, Secrétaire syndicale LCGB  
**GSM :** +352 691 733 027  
**E-mail :** [cconter@lrgb.lu](mailto:cconter@lrgb.lu)